PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Ministère de l'Éducation

Votre gouvernement

Québec

Coordination et rédaction

Direction de la prospective, des politiques, de la veille et de la recherche
Direction générale de la gouvernance et de la performance organisationnelles
Secteur des infrastructures et de la gouvernance ministérielle

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 21e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2023

ISBN : 978-2-550-96099-7 (PDF)

23-015-06

Table des matières

Introduction **3**

Mise en contexte **8**

Plan d'action **9**

Orientation 2 :Agir en faveur de la nature et pour la santé **9**

Objectif 2.3 : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens 9

Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation **10**

Objectif 5.1 : Gouvernance du développement durable 10

Objectif 5.3 : Investir de façon durable au profit des Québécois 10

Objectif 5.4 : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable 11

Objectif 5.5 : Effectuer une transition numérique gouvernementale responsable 11

Objectif 5.6 : Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics 11

Objectif 5.7 : Valoriser les matières résiduelles de l'État 12

Objectif 5.8 : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables 12

Objectif 5.9 : Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique 12

Conclusion **17**

Tableau synoptique **18**

Message de la sous-ministre

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de l'Éducation.

La publication de ce plan d'action s'inscrit dans la foulée de l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et répond aux exigences de la Loi sur le développement durable à l'égard des ministères et organismes assujettis à cette loi, dont le ministère de l'Éducation.

Ce document présente une série d'actions en matière de développement durable que le Ministère mènera au cours des prochaines années pour le réseau scolaire ainsi que pour le Ministère. Ces actions sont novatrices et porteuses, et surtout, elles prennent en compte les besoins exprimés par les jeunes en matière de lutte contre les changements climatiques. Leur principal milieu de vie étant l'école, il est primordial d'y mettre en place des actions permettant d'améliorer celle-ci dans une perspective de développement durable et de permettre aux enseignants et enseignantes qui le désirent d'inclure l'éducation au développement durable dans leur enseignement.

La poursuite des Projets jeunesse en changements climatiques et leur déploiement à l'ensemble du réseau grâce à un nouveau budget récurrent, la création d'un appel de projets en éducation aux changements climatiques, la mise en place d'un réseau pour les ambassadeurs et ambassadrices en éducation aux changements climatiques dans le réseau scolaire et la diffusion d'orientations ministérielles sur la gestion de l'écoanxiété chez les jeunes constituent des mesures phares du présent plan d'action.

Finalement, je rappelle que le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation énonce l'adhésion du Ministère au développement durable comme principe de gouvernance et que le réseau y est encouragé à adopter une démarche en ce sens. L'engagement de toutes et tous est primordial pour le bien-être des élèves et leur réussite éducative ; en ce sens, le rôle de l'école n'a jamais été aussi important.

La sous-ministre,

Carole Arav
Sous-ministre de l'Éducation

Légende :

Actions pour le Ministère

Actions pour le réseau

Actions phares

Action contribuant au plan d'action du Québec pour l'UNESCO
et l'Éducation au développement durable 2030

Introduction

Mission

Depuis près de 60 ans, le système éducatif est l'une des pierres angulaires du Québec contemporain. Il a soutenu son passage à la modernité et contribué à son ouverture au monde. Il a été l'un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation (Ministère) et le réseau scolaire poursuivent leur mission dans un monde de changements et de défis de tous ordres qui concernent tous les Québécois et Québécoises, collectivement et individuellement. Moteur de développement social, culturel et économique, l'éducation est la clé du progrès d'une société ainsi qu'un puissant facteur de changement. Elle ne doit pas seulement contribuer à répondre aux besoins du marché du travail; elle doit, d'une part, permettre aux individus d'acquérir des savoirs et de développer des compétences et, d'autre part, former des citoyens cultivés, engagés et responsables.

Pour réaliser cette grande ambition, le Ministère voit sa mission composée de quatre volets indissociables :

- Faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère;
- Positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix;
- Assurer la performance du Ministère;
- Jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

Vision

La mission du Ministère et du réseau ne pourrait pas être réalisée si toutes et tous ne regardaient pas, ensemble, dans la même direction. La réussite des élèves et l'engagement d'offrir des milieux de vie propices à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, sains et respectueux, sont les raisons d'être du Ministère et de tout le réseau : c'est ce sur quoi toutes et tous doivent garder le cap. Ainsi, pour les prochaines années, il est souhaité que la vision suivante guide toutes les actions ainsi que tous les projets et engagements du Ministère, de toutes les écoles et de tout le personnel scolaire :

Viser l'excellence pour leur réussite : notre engagement!

Valeurs

Bienveillance

L'éducation et la pratique d'activités sportives et récréatives dans un milieu sain et sécuritaire sont possibles grâce aux interactions empathiques, accueillantes et exemptes de jugement d'êtres humains avec d'autres êtres humains. Considérant la difficulté, voire l'impossibilité d'apprendre lorsque certaines conditions favorables sont absentes, la bienveillance est une qualité essentielle qui doit guider au quotidien les actions des personnes ayant un impact, de près ou de loin, sur la vie des élèves. L'intégrité et le respect sont inhérents à cette qualité.

Engagement

S'engager réellement, comme éducatrice en service de garde, comme enseignant de français au secondaire, comme directeur ou directrice d'établissement, comme membre du personnel du Ministère ou comme intervenant du milieu du sport, du loisir et du plein air relève d'un choix conscient, éclairé : nous nous engageons lorsque nous affirmons l'importance de notre responsabilité, lorsque nous reconnaissons notre obligation de rendre des comptes. S'engager, c'est faire de chaque geste, de chaque accomplissement, une action qui compte.

Excellence

L'institution qu'est l'éducation, tant le Ministère que le réseau, a une noble mission liée non seulement à la réussite éducative et scolaire de tous les élèves, mais également à la promotion de la pratique de sports, de loisirs et d'un mode de vie physiquement actif dans des milieux sains et sécuritaires. Il est attendu que cette institution soit excellente, en ce sens qu'elle doit faire preuve d'une rigueur exemplaire, s'améliorer en continu, apprendre de ses erreurs, innover et s'appuyer sur les pratiques efficaces, les connaissances scientifiques et les données issues de la recherche. L'idée est de toujours chercher à faire mieux, et ce, en faveur d'un système d'éducation modernisé, agile, performant, novateur, en quête constante d'excellence. Le Québec a fait de l'éducation sa priorité : comme un athlète qui fait preuve de persévérance dans la pratique de sa discipline, malgré les embûches, il s'agit de conserver une attitude réflexive et constructive pour atteindre les objectifs.

Quelques données clés en matière de développement durable

Les données suivantes proviennent de la Déclaration de développement durable 2022 et 2023 :

- 50 % des centres de services scolaires et commissions scolaires et 58,3 % des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention ont pris un engagement formel envers le développement durable;
- 77,3 % des enseignantes et enseignants ont intégré l'éducation au développement durable, l'éducation relative à l'environnement ou l'éducation aux changements climatiques dans leur enseignement;
- 98,6 % des écoles ont mis en place le recyclage et 49,6 %, le compostage;
- 51,1 % des écoles verdissent leur cour d'école pour lutter contre les îlots de chaleur;
- 49,5 % des écoles font des acquisitions responsables;
- 90,6 % des écoles font des sorties dans la nature avec leurs élèves.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Politique de l'activité physique, du sport et du loisir	Les activités physiques de plein air et les activités physiques de pleine nature sont identifiées comme des activités devant faire l'objet d'une valorisation (orientation 5). L'orientation 2 vise à faciliter la participation des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers à des activités sportives, de loisir et de plein air.	Objectif 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens. Objectif 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.
Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*	La politique vise à soutenir les milieux scolaires pour qu'ils offrent un environnement favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif et qu'ils aident les élèves à développer des compétences personnelles des élèves à cet égard.	Objectif 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Le plan d'action inclut plusieurs actions qui visent à faciliter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air.	Objectif 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.

Analyse de l'environnement

La contribution du ministère de l'Éducation à un développement durable s'inscrit avantage dans la sphère sociale que dans la sphère environnementale et vise, de façon générale, à permettre au réseau scolaire de répondre aux exigences actuelles en matière de persévérance et de réussite scolaires des élèves québécois.

Contexte externe

L'éducation : la priorité des priorités pour le gouvernement

L'éducation demeure la priorité du gouvernement, qui s'est fixé comme objectif d'atteindre les plus hauts standards internationaux en la matière. Le gouvernement reconnaît la contribution indéniable du système éducatif à la société québécoise et s'est engagé à favoriser son développement par le biais de quatre grandes orientations qui sont une première réponse en ce sens :

- Accroître la persévérance et la réussite scolaires;
- Améliorer la performance du réseau scolaire;
- Rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'œuvre;
- Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire.

Le réseau scolaire et le développement durable

Le réseau scolaire n'est pas assujetti à la Loi sur le développement durable. Ainsi, il n'a aucune obligation particulière en matière de développement durable. Néanmoins, comme les données plus haut le montrent, une forte proportion d'organismes scolaires mettent en place des initiatives en développement durable.

Le parc d'infrastructures scolaires

Les infrastructures scolaires sont à la fois des milieux d'apprentissage, de vie et de socialisation, mais certaines d'entre elles sont dans un état de vétusté qui présente des défis. La réussite scolaire et la pratique d'activités de loisir et de sport sont tributaires d'un environnement sain et sécuritaire. Les infrastructures constituent un élément central de cet environnement. Étant dans des états variables, leur modernisation, leur réhabilitation et leur rénovation demeureront un enjeu incontournable pour les prochaines années. Au cours des deux dernières années, 92 % des bâtiments scolaires ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre d'une vaste opération suivant une nouvelle méthodologie plus robuste et uniformisée à travers le réseau scolaire. Diverses considérations liées au développement durable sont déjà prises en compte : l'efficacité énergétique, l'économie d'eau potable, le remplacement des chaudières de mazout, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc. sont des mesures déjà en place.

Faire bouger les Québécois : le sport, le loisir et le plein air

Bouger continue d'être essentiel. En effet, la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air est bénéfique pour la santé physique et psychologique de toutes et de tous, notamment pour l'apprentissage et la réussite scolaire des jeunes. Dans cette optique, le gouvernement offre à toute la population la possibilité de participer à des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air afin qu'elle adopte un mode de vie physiquement actif dans un cadre sain et sécuritaire. Par ailleurs, la concertation des acteurs est cruciale pour intervenir sur les enjeux actuels afin de stimuler la pratique d'activités sportives, récréatives et de plein air, et d'augmenter le niveau d'activité physique de la population.

Contexte interne

Les ressources humaines

En 2021-2022, le Ministère comptait 1 063 employés (personnel régulier et occasionnel). Le Ministère, tout comme ses partenaires, peut compter sur des équipes compétentes, engagées et collaboratives. Cependant, la situation générale de pénurie de main-d'œuvre exerce des effets à tous les niveaux, le phénomène s'étendant aussi au Ministère. Le recrutement, l'attraction et la rétention des talents demeurent des enjeux qui sont pris en considération par l'organisation. Ainsi, un vaste chantier a été mis sur pied par le Ministère pour favoriser l'attraction et la fidélisation du personnel.

Les relations avec les partenaires : l'une des clés de l'efficacité de tout un réseau

Le Ministère peut compter sur plusieurs partenaires dans l'accomplissement de sa mission, incluant pour les dossiers liés au développement durable, que ce soit les partenaires gouvernementaux, du réseau scolaire, de la recherche ou du milieu communautaire. Ce bon fonctionnement repose sur la collaboration, un travail cohérent et une volonté partagée d'agir pour le mieux, toujours dans l'optique de la réussite des élèves. Il découle d'un équilibre entre les tâches réalisées par le Ministère et l'autonomie accordée à chacune des parties afin que celles-ci puissent s'adapter aux réalités des milieux dans lesquels elles interviennent.

Mise en contexte

Le développement durable s'appuie sur trois piliers : le pilier environnemental, le pilier social et le pilier économique. Bien souvent, le pilier environnemental est le premier auquel on associe le développement durable. Or, de par sa mission et ses mandats, le ministère de l'Éducation s'inscrit bien plus souvent dans le pilier social. Ce Plan d'action de développement durable montre ainsi plusieurs liens possibles entre le pilier social et le pilier environnemental, afin d'atteindre un réel développement durable.

Le Plan d'action s'appuie sur les 16 principes de la Loi sur le développement durable ainsi que sur les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU, notamment l'objectif 4, qui vise une éducation de qualité. L'éducation au développement durable (EDD), mise de l'avant par ce plan d'action, permet de contribuer à une éducation de qualité. En effet, au regard de sa mission, de ses responsabilités et de ses priorités, le Ministère souhaite renforcer l'adoption de l'EDD au sein du réseau scolaire et exercer son leadership dans ce domaine auprès de son réseau, tel que cela est inscrit dans son Plan stratégique 2023-2027.

L'EDD est multidisciplinaire et interdisciplinaire. Dans le réseau scolaire, le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) possède déjà tous les éléments permettant à une école, à un enseignant ou à une enseignante, du préscolaire au secondaire, de mettre l'accent sur l'éducation au développement durable et ses composantes. Le PFEQ, basé sur les compétences de l'élève, permet aux apprenants et apprenantes d'acquérir des compétences qui leur permettront de s'adapter à la science, qui évolue tout au long de leur vie. Les élèves ont également accès à une gamme de sujets liés au développement durable, notamment dans les domaines généraux de formation « Environnement et consommation » et « Vivre-ensemble et citoyenneté » : les droits humains, la citoyenneté, la culture, en plus de sujets comme l'écologie, les changements climatiques ou encore les enjeux environnementaux globaux. Le PFEQ permet une intégration de l'EDD en tous points. L'EDD peut de plus permettre de répondre aux préoccupations actuelles des jeunes en ce qui a trait, notamment, à l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques, et elle peut contribuer à réduire l'écoanxiété. Le Ministère entend finalement intégrer dans ses processus de révision ou de création de nouveaux programmes, une réflexion sur les compétences vertes et les connaissances ayant une portée de développement durable.

Notons en outre que le Ministère vise en tout temps à respecter l'autonomie professionnelle des enseignants et enseignantes dans l'accomplissement de leurs tâches.

Le Ministère s'engage par ailleurs à faire la promotion de l'EDD auprès de ses partenaires, comme la Table d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable (TASCO), le Réseau de répondants et répondantes en développement durable du réseau scolaire et le Comité interministériel en EDD, par l'entremise de son infolettre en développement durable, par les médias sociaux du Ministère, etc.

Ce plan d'action découle de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD). Les orientations, objectifs et sous-objectifs de la SGDD retenus par le Ministère pour ses contributions sont détaillés dans le plan d'action, qui contient autant les actions que le Ministère souhaite réaliser pour sa propre organisation que pour le réseau scolaire. Bien que le plan d'action mette de l'avant les actions liées à l'EDD, il couvre plusieurs autres volets : l'accès à la nature, les acquisitions responsables, la gestion des matières résiduelles, la transition numérique, etc.

Plan d'action

Il est attendu des ministères et organismes qu'ils contribuent aux orientations, aux objectifs et aux sous-objectifs de la SGDD qui ont trait à leur mission et à leurs mandats. Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation propose des actions pour les orientations 2 et 5 seulement.

Les cibles annuelles sont disponibles dans le tableau synoptique en fin de document. À moins d'indication contraire, les cibles apparaissant avec les actions sont celles pour la fin du Plan d'action, en 2028.

Orientation 2 :
Agir en faveur de la nature et pour la santé

Grâce à son Secteur du sport, du loisir et du plein air, le Ministère contribue à l'orientation 2 de la SGDD, « Agir en faveur de la nature et pour la santé », avec deux actions visant à mettre en lumière des programmes existants.

Objectif 2.3 : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens

Sous-objectif 2.3.1 : Améliorer l'accès aux milieux naturels

Action 1	Indicateur	Cible
Mise en place du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (volet 2)	Nombre de projets soutenus dans le cadre du programme	125 projets soutenus dans le cadre du programme d'ici 2028

Le volet 2 de ce programme permettra de soutenir financièrement plusieurs projets d'aménagement et de mise à niveau de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air.

Action 2	Indicateur	Cible
Poursuivre le développement du Sentier national au Québec	Nombre de kilomètres de sentier réalisé (mise à niveau ou développement)	600 km à la fin des travaux en 2027

Sous-objectif 2.3.2 : Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature

Action 3	Indicateur	Cible
Permettre des sorties vers un lieu de plein air, à proximité de l'école ou non, ou des classes nature dans les écoles, par le biais de la mesure 15023 *À l'école, on bouge!* des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires	Pourcentage d'écoles qui diront avoir réalisé au moins une sortie vers un lieu de plein air ou en classe nature pour l'ensemble de leurs élèves (totalement ou partiellement)	50 % d'ici 2028 ou la fin de la mesure 15023

Orientation 5 :
Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

L'orientation 5 contient les actions que le Ministère souhaite réaliser pour sa propre organisation. Il s'agit donc d'actions qui concernent expressément les opérations du Ministère.

Objectif 5.1 : Gouvernance du développement durable

Sous-objectif 5.1.1 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Action 4	Indicateur	Cible
Évaluer la durabilité des dossiers structurants du Ministère	Proportion de dossiers structurants du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	100 % d'ici 2028

Cette action vise à poursuivre la mise en œuvre de la règle de gestion sur la prise en compte des principes de développement durable en y ajoutant la mise à jour de certains processus, appels de projets et autres dossiers structurants.

Objectif 5.3 : Investir de façon durable au profit des Québécois

Sous-objectif 5.3.4 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité

Action 5	Indicateur	Cible
Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable	100 % d'ici 2028
	Proportion de programmes touchant le secteur du Tourisme, festivals et événements intégrant les critères prioritaires visés pour ce secteur	100 % d'ici 2028

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Les programmes de soutien financier durables intègrent au moins un critère environnemental.

Objectif 5.4 : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable

Sous-objectif 5.4.1 : Augmenter la part des acquisitions responsables

Action 6	Indicateurs	Cible
Augmenter la part des acquisitions responsables	Taux des acquisitions responsables pour les acquisitions passées dans le système SEAO	50 % d'ici 2028
	Avancement des travaux d'une politique ministérielle en acquisition responsable	100 % d'ici 2028

La politique ministérielle en acquisition responsable découlera de la politique gouvernementale attendue d'ici 2025.

Objectif 5.5 : Effectuer une transition numérique gouvernementale responsable

Sous-objectif 5.5.1 : Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Action 7	Indicateur	Cible
Augmenter l'Indice de maturité numérique responsable	Mesure de l'Indice de maturité numérique responsable	60 % en 2028

Objectif 5.6 : Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics

Sous-objectif 5.6.2 : Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation

Action 8	Indicateur	Cible
Réaliser un guide sur la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation d'écoles	Avancement des travaux de réalisation du guide	100 % des travaux réalisés d'ici 2026

Objectif 5.7 : Valoriser les matières résiduelles de l'État

Sous-objectif 5.7.1 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État

Action 9	Indicateur	Cible
Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles du Ministère en obtenant la certification ICI On Recycle+	Pourcentage d'avancement des travaux pour l'obtention du niveau « Performance » de la certification	100 % des travaux effectués pour l'obtention du niveau « Performance » de la certification en 2028

Objectif 5.8 : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

Sous-objectif 5.8.2 : Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto-solo des employés de l'État

Action 10	Indicateur	Cible
Mettre en place une plateforme de covoiturage	Proportion des employés et employées qui utilisent la plateforme	10 % des employés et employées en 2028

Objectif 5.9 : Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique

Les actions que le Ministère désire réaliser dans le réseau scolaire figurent toutes à l'objectif 5.9. Bien qu'un grand nombre d'actions concernent l'EDD, de nombreuses autres permettent de contribuer à l'ensemble des sous-objectifs de l'objectif 5.9 de la SGDD.

Sous-objectif 5.9.1 : Augmenter le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable

Action 11	Indicateur	Cible
Augmenter le pourcentage d'organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention) qui adoptent une démarche de développement durable	Pourcentage d'organismes scolaires (CSS, CS et EEP) qui adoptent une démarche de développement durable	75 % en 2025 et 90 % en 2028

Action 12	Indicateurs	Cible
Évaluer la mise en place de stratégies et d'actions en développement durable dans les Plan d'engagement vers la réussite des organismes scolaires et du Projet éducatif des établissements d'enseignement	Nombre de centres de services scolaires qui ont intégré au moins une mesure liée au développement durable dans leur Plan d'engagement vers la réussite pour la période 2027-2031	Au moins la moitié des centres de services scolaires pour la période 2027-2031

Le prochain cycle de production du Plan d'engagement vers la réussite et du Projet éducatif est 2027-2031. L'analyse de ces documents, qui constituent un équivalent de planification stratégique, sera donc réalisée vers la fin du présent plan d'action.

Sous-objectif 5.9.2 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements

Action 13	Indicateur	Cible
Équiper l'ensemble des écoles et centres d'îlots de tri à trois voies	Nombre d'écoles et centres ayant acquis l'équipement	50 % des écoles et centres d'ici 2028

Cette action sera réalisée selon les résultats d'une évaluation de la faisabilité.

Action 14	Indicateur	Cible
Inclure les directives de gestion de matières résiduelles dans les guides de construction et de rénovation d'écoles	Avancement des travaux de réalisation des guides	100 % d'ici 2026

Sous-objectif 5.9.3 : Augmenter la part des acquisitions responsables des établissements

Action 15	Indicateur	Cible
Augmenter la part des acquisitions responsables des centres de services scolaires et commissions scolaires	Taux des acquisitions responsables des centres de services scolaires et commissions scolaires	15 % en 2026

Sous-objectif 5.9.4 : Créer des milieux de vie sains par le verdissement

Action 16	Indicateur	Cible
Lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire	Proportion de centres de services scolaires et commissions scolaires ayant mis en place des mesures pour lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire	50 % en 2028

La lutte contre les îlots de chaleur en milieu scolaire se traduit notamment par du verdissement des cours d'école et des espaces extérieurs autour des bâtiments scolaires. Une évaluation de la faisabilité devra d'abord être réalisée.

Sous-objectif 5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation

Action 17	Indicateur	Cible
Poursuivre les Projets jeunesse en changements climatiques	Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les Projets jeunesse en changements climatiques	500 000 $ par année scolaire

Les Projets jeunesse en changements climatiques visent à permettre aux jeunes du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes de réaliser dans leur milieu un projet éducatif, en lien avec la lutte contre les changements climatiques. Cent bourses de 5000 $ sont disponibles par année scolaire.

Action 18	Indicateur	Cible
Financer des projets en éducation aux changements climatiques pour les universités et les centres de services scolaires	Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les projets des universités et des centres de services scolaires	500 000 $ par année scolaire

Il est prévu de financer des projets de formation du personnel enseignant et du reste du personnel scolaire et la création de matériel pédagogique en éducation aux changements climatiques.

Action 19	Indicateur	Cible
Animer un Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques dans le réseau scolaire	Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires participant au Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices	90 % des centres de services scolaires et commissions scolaires en 2028

Le Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques est une nouvelle structure mise en place par le Ministère dans le cadre du présent plan d'action. Il vise à permettre au personnel enseignant, incluant les conseillers et conseillères pédagogiques, de recevoir du soutien du Ministère, en plus de favoriser les échanges entre les membres du personnel. Aucune autre structure du même genre n'existe dans ce domaine.

Action 20	Indicateur	Cible
Mener des travaux de rédaction d'orientations ministérielles afin de guider les intervenants du réseau scolaire pour la gestion de l'éco-anxiété chez les jeunes	Avancement des travaux de rédaction des orientations ministérielles	100 % des travaux réalisés d'ici 2025

De plus en plus d'intervenants et intervenantes du réseau scolaire interpellent le Ministère afin d'obtenir des orientations en matière de gestion de l'écoanxiété chez les jeunes. Sans précédent similaire en ce sens, le Ministère souhaite prendre position sur cet enjeu et aider le réseau scolaire. La diffusion de ces orientations constituera une nouveauté ministérielle et gouvernementale.

Action 21	Indicateur	Cible
Augmenter la participation aux Forums des répondants et répondantes en développement durable du réseau scolaire	Proportion de centres de services scolaires et commissions scolaires qui participent à au moins un forum par année scolaire	90 % des centres de services scolaires et commissions scolaires à l'année scolaire 2027-2028

Les Forums des répondants et répondantes en développement durable existent depuis l'année scolaire 2022-2023. Presque tous les centres de services scolaires et commissions scolaires ont désigné au moins un répondant ou une répondante depuis 2021-2022. Deux types de forums sont prévus à partir de 2023-2024 : des formations et des périodes d'échanges.

Action 22	Indicateur	Cible
Former les intervenantes et intervenants volontaires du réseau scolaire sur les liens entre le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et le développement durable et sur la démarche de développement durable	Nombre d'inscriptions à chaque représentation des formations	Au moins 50 inscriptions par représentation des formations

Les formations sont offertes à deux reprises à chaque année scolaire et elles ne sont pas obligatoires, le Ministère n'ayant pas la possibilité d'imposer ce type de formation au personnel scolaire. Avec la pénurie de main-d'œuvre dans le réseau scolaire, il peut être difficile pour le personnel enseignant d'être libéré de ses tâches afin d'assister à une formation de ce genre. La cible pourra être revue à la hausse si la pénurie de main-d'œuvre se résorbe avant la fin du présent plan d'action.

Action 23	Indicateur	Cible
Faire la promotion de divers outils en promotion de la santé et prévention (référent EKIP, alimentation, développement des compétences, santé mentale, etc.) dans le réseau scolaire	Nombre de communications réalisées par année scolaire	Au moins deux communications par année scolaire

Action 24	Indicateur	Cible
En collaboration avec Élections Québec[1], encourager la participation des jeunes à la vie démocratique	Nombre de communications au réseau scolaire sur les programmes d'Élections Québec	Au moins une par année scolaire

1 Élections Québec est une institution neutre et indépendante qui relève de l'Assemblée nationale. Accroître la participation citoyenne et électorale étant un volet important de sa mission, elle met en œuvre des programmes d'éducation à la démocratie et collabore avec des organismes pour les faire connaître.

Conclusion

Ce plan d'action met en lumière les actions que le Ministère souhaite réaliser en matière de développement durable pour les cinq prochaines années. Fidèle à sa mission et à ses mandats, le plan regroupe une grande proportion d'actions visant la mise en œuvre de l'EDD dans son réseau scolaire, sans pour autant négliger les autres leviers possibles, comme les acquisitions responsables et la gestion des matières résiduelles.

Le Ministère rendra compte de l'avancement de ces actions dans son rapport annuel de gestion. Il se réserve le droit de mettre à jour son plan d'action annuellement.

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.3.1	1. Mise en place du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (volet 2)	Nombre de projets soutenus dans le cadre du programme (nouvelle mesure)	s. o.	125 projets soutenus dans le cadre du programme	s. o.	s. o.	s. o.
2.3.1	2. Poursuivre le développement du Sentier national au Québec	Nombre de kilomètres de sentier réalisé (mise à niveau ou développement) (nouvelle mesure)	Réalisation des travaux	Réalisation des travaux	Réalisation des travaux	600 km à la fin des travaux	s. o.
2.3.2	3. Permettre des sorties vers un lieu de plein air, à proximité de l'école ou non, ou des classes nature dans les écoles, par le biais de la mesure 15023 À l'école, on bouge! des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires	Pourcentage d'écoles qui diront avoir réalisé au moins une sortie vers un lieu de plein air ou en classe nature pour l'ensemble de leurs élèves (totalement ou partiellement) (nouvelle mesure)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	50 %
5.1.1	4. Évaluer la durabilité des dossiers structurants du Ministère	Proportion de dossiers structurants du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (50 %)	50 %	50 %	50 %	75 %	100 %
5.3.4	5. Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable (0 %)	0 %	25 %	50 %	75 %	100 %
		Proportion de programmes touchant le secteur du tourisme; festivals et événements intégrant les critères prioritaires visés pour ce secteur (0 %)	0 %	25 %	50 %	75 %	100 %
5.4.1	6. Augmenter la part des acquisitions responsables	Taux des acquisitions responsables pour les acquisitions passées dans le système SEAO (0 %)	0 %	0 %	20 %	30 %	50 %
		Avancement des travaux d'une politique ministérielle en acquisition responsable (0 %)	s. o.	s. o.	s. o.	50 %	100 %
5.5.1	7. Augmenter l'Indice de maturité numérique responsable	Mesure de l'Indice de maturité numérique responsable (0 %)	0 %	0 %	0 %	0 %	60 %
5.6.2	8. Réaliser un guide sur la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation d'écoles	Avancement des travaux de réalisation du guide (nouvelle mesure)	0 %	50 %	100 %	s. o.	s. o.
5.7.1	9. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles du Ministère en obtenant la certification ICI On Recycle+	Pourcentage d'avancement des travaux pour l'obtention du niveau « Mise en œuvre » de la certification (nouvelle mesure)	0 %	25 %	50 %	75 %	100 %
5.8.2	10. Mettre en place une plateforme de covoiturage	Proportion d'employés et employées qui utilisent la plateforme (nouvelle mesure)	0 %	2 %	5 %	8 %	10 %
5.9.1	11. Augmenter le pourcentage d'organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention) qui adoptent une démarche de développement durable	Pourcentage d'organismes scolaires (CSS, CS et EEP) qui adoptent une démarche de développement durable (8 % en 2022, dernière date de la mesure prise aux années paires seulement)	s. o.	s. o.	75 %	s. o.	90 %

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.1	12. Évaluer la mise en place d'actions en développement durable dans le Plan d'engagement vers la réussite des organismes scolaires et du Projet éducatif des établissements d'enseignement	Proportion de centres de services scolaires qui ont intégré au moins une mesure liée au développement durable dans leur Plan d'engagement vers la réussite pour la période 2027-2031 (nouvelle mesure)	s. o.	s. o.	s. o.	50 % des centres de services scolaires pour la période 2027-2031	50 % des centres de services scolaires pour la période 2027-2031
5.9.2	13. Équiper l'ensemble des écoles et centres d'îlots de tri à trois voies	Proportion de centres de services scolaires et commissions scolaires ayant acquis l'équipement pour les écoles et centres sous leur responsabilité (nouvelle mesure)	0 %	25 %	50 %	75 %	100 %
5.9.2	14. Inclure les directives de gestion de matières résiduelles dans les guides de construction et de rénovation d'écoles	Avancement des travaux de réalisation des guides (nouvelle mesure)	0 %	50 %	100 %	s. o.	s. o.
5.9.3	15. Augmenter la part des acquisitions responsables des centres de services scolaires et commissions scolaires	Taux des acquisitions responsables des centres de services scolaires et commissions scolaires (nouvelle mesure)	0 %	5 %	10 %	15 %	s. o.
5.9.4	16. Lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire	Proportion de centres de services scolaires et commissions scolaires ayant mis en place des mesures pour lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire (nouvelle mesure)	0 %	0 %	15 %	35 %	50 %
5.9.5	17. Poursuivre les Projets jeunesse en changements climatiques	Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les Projets jeunesse en changements climatiques (0 $)	500 000 $	500 000 $	500 000 $	500 000 $	500 000 $
5.9.5	18. Financer des projets en éducation aux changements climatiques pour les universités et les centres de services scolaires et commissions scolaires	Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les projets des universités et des centres de services scolaires (0 $)	500 000 $	500 000 $	500 000 $	500 000 $	500 000 $
5.9.5	19. Animer un Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques dans le réseau scolaire	Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires participant au Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices (nouvelle mesure)	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %
5.9.5	20. Mener des travaux de rédaction d'orientations ministérielles afin de guider les intervenants du réseau scolaire pour la gestion de l'écoanxiété chez les jeunes	Avancement des travaux de rédaction des orientations ministérielles (nouvelle mesure)	0 %	25 %	50 %	100 %	s. o.
5.9.5	21. Augmenter la participation aux Forums des répondants et répondantes en développement durable du réseau scolaire	Proportion de centres de services scolaires et commissions scolaires qui participent à au moins un forum par année scolaire (20 %)	30 %	50 %	70 %	80 %	90 %
5.9.5	22. Former les intervenantes et intervenants volontaires du réseau scolaire sur les liens entre le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et le développement durable et sur la démarche de développement durable	Nombre d'inscriptions à chaque formation offerte (30)	Au moins cinquante inscriptions par formation	Au moins cinquante inscriptions par formation	Au moins cinquante inscriptions par formation	Au moins cinquante inscriptions par formation	Au moins cinquante inscriptions par formation
5.9.5	23. Promouvoir divers outils en promotion de la santé et prévention (référent ÉKIP, alimentation, développement des compétences, santé mentale, etc.) dans le réseau scolaire	Nombre de communications réalisées par année scolaire (nouvelle mesure)	Au moins deux communications par année scolaire	Au moins deux communications par année scolaire	Au moins deux communications par année scolaire	Au moins deux communications par année scolaire	Au moins deux communications par année scolaire
5.9.5	24. En collaboration avec Élections Québec, encourager la participation des jeunes à la vie démocratique	Nombre de communications au réseau scolaire sur les programmes d'Élections Québec	Au moins une par année scolaire	Au moins une par année scolaire	Au moins une par année scolaire	Au moins une par année scolaire	Au moins une par année scolaire

Éducation
Québec